



Déclaration liminaire de la CGT Cerema au CTE du 30 juin 2021

Nous voici réunis, pour la première fois, depuis la fin du couvre-feu. Cela marque un tournant pour nos vies, pour les agents, pour les services : serait-ce enfin le bout du tunnel ? Cet horizon, qui ne cessait de s'éloigner à mesure que l'on s'y approchait, serait-il enfin derrière nous ? Nous l'espérons. Revenir sur le lieu de travail ne sera pas une mince affaire ; le dépit, l'angoisse permanente véhiculée par la situation sanitaire, la frustration de devoir assurer le même rendement dans des conditions de travail dégradées, la perte de sens et de lien social entraîneront irrémédiablement un dur retour sur le lieu de travail. Pour autant, nous estimons que ce retour permettra de se retrouver. Ce sera autre chose que ces visioconférences formelles et insipides. Ce retour permettra de retoucher, un peu, le goût du contact humain et de la chaleur des rencontres dans un bureau, un couloir, autour d'un café, l'envie de travailler avec les autres, de débattre et... de se battre ensemble ! L'apathie prégnante doit laisser la place à la mobilisation pour nos droits, pour nos services publics, pour nos vies.

Car, à chaque crise, ses profiteurs. Le CAC40 a continué de déverser des milliards de dividende alors que nos concitoyens ne cessaient d'ajouter de nouveaux trous à leur ceinture dans la crise économique. Le secteur public ressort lessivé par ces années de libéralisme, de diète et de propension au tout argent, au tout concurrence, les mêmes ressorts défectueux qui soutiennent d'ailleurs le projet Cerem'Avenir. Finalement, la destruction du service postal aura abouti à ce que l'on pouvait s'attendre : le « service minimum » n'est plus garanti, le recours à la concurrence libre et non faussée de la société Adrexo a provoqué un désastre pour la distribution des plis électoraux. S'attaquer aux services publics, c'est bien s'attaquer à la démocratie et à son fonctionnement. Le service public, la grande idée du monopole, planificateur et réputé « rigide » fait ce qu'il a à faire, quand la concurrence produit beaucoup de *bullshit* marketing pour se vautrer aux moments cruciaux. Finalement, le service public n'est plus assuré car celui-ci a été précarisé autant que l'on a précarisé les agents qui en ont la charge. D'ailleurs la question des contractuels est à nouveau abordée dans ce CTE, nous mettons ce sujet sur la table depuis de nombreuses années désormais. Vous connaissez nos positions dans le domaine : nous sommes favorables au recrutement sous statut et voulons que cela soit la règle, cependant nous serons toujours aux côtés des agents contractuels pour défendre leurs droits, leurs carrières, leur salaire et leurs conditions de travail. La note, déjà présentée la dernière fois, comporte toujours des lacunes sur l'évolution salariale. Nous y reviendrons lors de ce CTE.

Au Cerema, la « simplification » libérale de Cerem'Avenir est si simplificatrice qu'elle doit être expliquée aux agents dans un webinaire intitulé « Vos idées pour simplifier le Cerema ». Ah ? Faut-il simplifier la simplification promise par Cerem'Avenir ? « Simplification », mot vidé de son sens qui consiste généralement à réorganiser à tout crin, à complexifier pour rendre simple, qui vient dans le même sillage que « mutualisation », « rationalisation », « libération des énergies », pour dire une chose ou son contraire quand l'occasion le nécessite. Les agents sont surtout fatigués de subir les

assauts de logiciels simplifiants toujours plus nombreux et complexes inventés avant tout pour remplacer nos collègues poussés à la porte par le plan social Cerem'avenir.

Heureusement, Cerem'Avenir a connu un coup d'arrêt par décision du Conseil d'Etat, mettant un frein au mouvement de réorganisation permanente que nos services connaissent !

Enfin, un amendement de la commission des lois du Sénat a réécrit complètement l'article 48 du projet de loi 4D devenu 3DS. Si cet amendement est adopté, le gouvernement ne pourra plus modifier par ordonnance l'organisation, le fonctionnement et les missions du Cerema. Cet amendement modifie le "modèle économique du Cerema" en ouvrant la quasi-régie aux collectivités. Il s'agit en fait d'une pseudo ouverture, car dans les faits les moyens de production du Cerema ne permettent plus de répondre aux besoins. C'est une nouvelle réforme en trompe l'oeil qui ne résout pas le problème majeur : augmenter les effectifs du Cerema, car la trajectoire des effectifs nous emmène rapidement à la situation des services postaux évoqués ci-dessus !